

DEC191538IN2P3

Décision portant modification de la décision DEC151290DGDS du 15 décembre 2015 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 15 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5822 intitulée Institut de Physique Nucléaire de Lyon et nommant M. Guy Chanfray directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC181999IN2P3 en date du 23 août 2018 portant cessation de fonctions de M. Guy Chanfray et nomination de Mme Anne Ealet, directrice de l'unité mixte de recherche n°5822 intitulée Institut de Physique Nucléaire de Lyon ;

Vu l'accord de l'université Claude Bernard;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 2 de la décision n° DEC151290DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n°5822 sont modifiées ainsi qu'il suit :

Remplacer Institut de Physique Nucléaire de Lyon par Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon (IP2I Lyon).

Article 2 : Publication

La présente décision qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2019 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2019

Le Président-directeur général
Antoine Petit

